

## Jardinier polyvalent des cimetières

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

**Organisme émetteur :** Ville de Versailles

**Localisation du poste :** Cimetière des Gonards 19 rue porte de Buc 78000 Versailles

### Direction concernée

Direction des Espaces Verts

### Domaine d'activité

Espaces verts

### Catégorie du poste

Catégorie C

### Poste ouvert aux

Contractuels  
Titulaires

### Type de poste

Poste à temps complet

## Vos missions

### Missions principales

Participe à de l'entretien des espaces verts des quatre cimetières de la ville (18,5 HA), labellisés ECOJARDIN

#### Missions principales :

- Entretien écologique des espaces verts (tonte des gazon, désherbage manuel, fauche tardive ...)
- Confection de massifs (arbustifs et fleuris)
- Désherbage et traitement alternatifs allées et inter-concessions (débroussaillage et semis)
- Plantation et taille des arbustes, vivaces, bulbes
- Engazonnement
- Observation faune/flore liée au 0 phyto
- Entretien courant du petit matériel
- Respecter les règles de sécurité du travail (au volant et dans son activité quotidienne)
- Manutention possible de charges lourdes (terre végétale, paillage, ...)
- Conduite de véhicule utilitaire
- Entretien des monuments funéraires de la ville et historiques

### Missions ponctuelles

- Réfection des trottoirs pour les désimpermeabiliser et les engazonner (en hiver)
- Aide à la petite maçonnerie

## Votre profil

### Expérience

Expérience antérieure souhaitée : jardinier

### Savoir-faire

- Bonnes connaissances techniques horticoles

### Savoir-être

- Sensibilité à la gestion écologique et au fleurissement

## Conditions d'emploi

### Permis B et habilitations

- Permis B obligatoire
- CACES apprécié (conduite d'engins)

## **Cycle de travail**

Horaires de travail :

- 7h30/12h15 et de 13h15/16h30 , le vendredi 15h30 (de mars à novembre)
- 8h/12h15 et de 13h15 à 16h (de décembre à février)

## **Nombre de jours de congés**

25 jours de congés, 15 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

## **Avantages**

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)